

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27691

présenté par
M. Nilor

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent maintenir le régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France.